

EDITO DU MAIRE

DATES À RETENIR

30 Mars 2019

L'Ecole de Musique de Pézenas propose «Les Profs en concert» au théâtre de Pézenas à 20h30.

5 Avril 2019

Carnaval de l'école à 14h.

8 Avril 2019

Conseil Municipal à 19h en Mairie salle du Conseil essentiellement consacré au Budget et aux comptes Administratifs.

13 Avril 2019

Spectacle familial « le carnaval des animaux » à la salle polyvalente des Baumes.



Léz.Infos N° 45

Mars 2019

LÉZIGNAN LA CÈBE

Tél. 04 67 98 13 68

www.mairie-lezignan-la-cebe.fr

Vie municipale et pouvoir de décisions des élus.

« Bien faire et laisser dire » telle est la devise de notre équipe dont les valeurs morales indiscutables sont le fondement.

Cette équipe, pour la dernière année de notre mandat, constitue, avec le maire, le bureau municipal. Ce dernier, suite à une démission est maintenant composé de :
- 1^{er} adjoint M. Pierre MORENO, délégué aux travaux et à la sécurité, - 2^{ème} adjoint M. Frédéric THIEFFRY, délégué aux affaires scolaires et périscolaires,
- 3^{ème} adjointe Mme Martine MORENO, déléguée à l'urbanisme et au patrimoine communal, - 4^{ème} adjoint M. Fabrice MAURRAS, délégué aux animations et chargé des relations avec les associations.

Tous les élus sont systématiquement informés et invités aux réunions des commissions pour la préparation des principaux projets. Ils participent à leur gré, selon leurs disponibilités, aux réunions pour, librement, influencer la préparation des décisions de la gestion municipale, puis ils délibèrent.

C'est lundi 8 avril que les comptes administratifs et de gestion 2018 ainsi que le budget primitif de 2019 seront soumis à l'approbation des conseillers municipaux. Depuis cinq ans et dans tous les domaines, la modernisation des moyens et des équipements de notre village est l'un des principaux marqueurs de l'action et donc maintenant, du bilan des réalisations réussies par la municipalité.

Lézignan avance et bientôt 100% des engagements seront tenus.

2019, encore une année pour mener à bien les dernières opérations qui termineront intégralement le programme qui nous avait engagé lors de l'élection municipale de mars 2014 :

- Un premier trimestre pour débattre et arbitrer nos orientations financières,
- Un deuxième trimestre principalement consacré aux travaux courants d'entretien de nos chemins, espaces et cours d'eaux,
- Un troisième trimestre qui verra débuter les travaux de réaménagement de la RD 609-Avenue Wladimir d'Ormesson tels que présentés à la population le 18 février lors d'une réunion publique,
- Un quatrième et dernier trimestre verra commencer l'aménagement du quartier de la Pinède.

Notre village ultra connecté a maintenant un temps d'avance.

Depuis le début de l'année, le réseau de fibre optique pour accéder à l'Internet de très haut débit fait de nombreux internautes heureux et déjà, de nouveaux équipements sont en cours de concrétisation.

J'ai sensibilisé la société Orange sur la couverture de téléphonie mobile défaillante en de très nombreux lieux du village. Ma demande a été considérée et le conseil municipal saisi de propositions pour l'implantation sur la commune d'un pylône destiné à recevoir les équipements indispensables à une meilleure réception de téléphonie au standard 4G. Étude du dossier, conventions et autorisations réglementaires préalables aux travaux rendront ce futur dispositif opérationnel dans un délai d'un an environ.

La communication municipale, ce sont cinq années d'information régulière pour les Lézignanais sur des supports volontairement diversifiés, facilement accessibles pour nos concitoyens.

Pour compléter et améliorer notre dispositif, la commune vient d'adhérer à «Pan-neau Pocket» qui est une application informatique en accès libre sur smartphone et gratuite pour tous les utilisateurs.

Toujours plus de solutions pour que nous gardions le contact...

Rémi BOUYALA
Maire

URBANISME

Réuni le 4 mars 2019, le Conseil Municipal a approuvé :

1. La modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme qui portait sur les points suivants :

- Faire évoluer les conditions préalables à l'autorisation de constructions sur la zone AU2 du secteur de la Pinède ;
- Aligner les règles applicables aux équipements publics ou d'intérêt général en zone agricole sur les dispositions prévues par le code de l'urbanisme en zone A ;
- Modifier les dispositions réglementant les hauteurs en zone UB ;
- Modifier l'emplacement du secteur At sur la même parcelle ;
- Ajouter un bâtiment admis à changer de destination ;
- Corriger une erreur matérielle concernant le classement sonore, traité dans le rapport de présentation.

2. La validation des contenus des dossiers élaborés en vue de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour la réalisation de la **ZAC de la Pinède** et de l'enquête parcellaire préalable à l'arrêté de cessibilité.

ECOLE

Les services techniques à l'école.

Pendant les vacances d'hiver les agents ont réalisé divers travaux pour le bien-être et la sécurité des enfants et enseignants. Ainsi ils ont procédé au remplacement de vitres cassées, au rebouchage de trous de la cour, à la réparation de la gâche électrique du portail et du boîtier, au nettoyage du jardin potager et à l'installation de vidéo projecteur et écrans dans 2 classes du primaire.



Conseil Municipal des Enfants.

Lors de sa première réunion le CME a évoqué plusieurs pistes de projets à réaliser lors de son mandat: la visite du village avec montée au clocher, l'installation d'un point d'eau à côté des équipements sportifs, la rédaction du règlement intérieur du CME, l'organisation d'une « BOUM ». Il se réunira à nouveau le 22 mars pour établir son règlement intérieur.

ENVIRONNEMENT

Plantations sur le bassin du Bellevue.

Notre engagement est de replanter au moins un arbre pour chaque arbre nécessitant son abattage sur la commune.

Le service espaces verts de la CAHM va procéder à la plantation d'une trentaine d'arbres d'essences locales (après de 2 ans d'attente et de demande incessante). Les travaux de raccordement au puits communal du Bellevue ont été effectués en régie pour en assurer l'irrigation.

TRAVAUX

Projet Urbain Partenarial (PUP) du petit pont.

Les travaux de réalisation des réseaux et de la voirie destinés à permettre l'urbanisation de ce secteur ont démarré le vendredi 8 mars pour une durée d'environ 2 mois. Ils sont réalisés par l'entreprise **Travaux Publics Occitan (T.P.O)**. Durant ces travaux la circulation est interdite sur le chemin du petit pont. Un accès pour les riverains est mis en place par l'entreprise.

Sécurité incendie.

Dans le cadre de la prévention des feux de forêts, nous avons été alertés par le S.D.I.S sur la situation à risques induit par la pinède de l'ancienne décharge du Guillaumant. En effet, lors de sa fermeture dans les années 1990, des pins ont été plantés sur le site. Ils nécessitent aujourd'hui un important travail d'élagage, d'abattage et de débroussaillage. Un départ de feu, rapidement maîtrisé, a déjà eu lieu en 2018.

Ces travaux sont confiés à l'entreprise OC-SCIE-BRANCHES de Neffès qui interviendra rapidement sur la parcelle communale, hors espace boisé classé, soit les 2/3 de l'ex-décharge. Le propriétaire privé du 1/3 restant a été alerté sur la nécessité d'intervenir.

Curage du Caval Ferrant.

Par convention signée avec les propriétaires riverains du Caval Ferrant, la commune va pouvoir procéder à son curage dans la partie en aval de l'autoroute qui présente une importante accumulation de vases en décomposition.

Cette opération va permettre un meilleur écoulement des eaux, notamment en période de forts épisodes pluvieux, et lever ainsi le préjudice subi par d'autres exploitants agricoles. Les travaux confiés à l'entreprise BROS débuteront semaine 12.

Signalisation routière.

La sécurité routière dans notre village demeure un enjeu important du bien vivre ensemble. Une campagne de reprise de la signalisation horizontale aura lieu en avril pour le marquage des stops, cédez-le-passage, et passages piétons aux endroits stratégiques de la commune. Un cheminement « piétons » va également être tracé avenue Achille Levère entre l'avenue de la gare et la rue des jardins. Les travaux sont confiés à l'entreprise GIROD.

Dans le même temps, nous procédons à un état des lieux exhaustif de toute la signalisation existante sur notre commune pour une mise aux normes. Celle-ci fera l'objet d'une planification pluriannuelle.

VIE MUNICIPALE



Le repas des aînés du 21 Février a réuni 146 convives qui ont apprécié le repas et l'animation proposée par la municipalité. Au cours de cette journée, Monsieur le Maire a remis la médaille de la ville à Mme Josy MAURRAS pour 30 ans de dévouement au service de la collectivité, et à M. Joseph BERMEJO, président de la FNACA locale et délégué départemental.

COMMUNICATION

SOYEZ
**INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ**

OFFERT PAR
LA MAIRIE !

PANNEAUPOCKET
« Ma commune dans la poche »

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, la mairie a le plaisir de vous offrir l'application PanneauPocket.

Les événements locaux et l'actualité de la commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

L'APPLI MOBILE QUI VOUS RAPPROCHE DE VOTRE MAIRIE

Pour une information toujours plus efficace, la municipalité a souscrit un abonnement à l'application PANNEAUPOCKET. Elle nous permet de vous informer directement des situations, évènements, manifestations organisées sur la commune et en temps réel de diffuser des messages d'alertes courts de type SMS. Il suffit de télécharger sur votre smartphone cette application, gratuite pour les administrés en allant sur le site :

www.panneaupocket.com

SIMPLE ET GRATUIT
Testez vous même

Pas besoin de créer un compte !

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone en recherchant PanneauPocket sur App Store ou Google Play. Désignez ensuite votre commune en favori en cliquant sur le cœur situé à côté de son nom.

DISPONIBLE SUR
Google Play

DISPONIBLE SUR
App Store

SINON, FLASHEZ-NOUS !

MERCI DE NE PAS ME JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE !

À NOTER

Elections Européennes du 26 mai 2019.

Inscriptions sur les listes électorales : Si vous n'êtes pas encore inscrit sur la liste électorale de la commune, vous avez jusqu'au **31 mars 2019** pour le faire afin de pouvoir participer au scrutin. Une permanence sera assurée en mairie le samedi 30 mars de 9H à 12H.

L'imprimé de demande d'inscription est à retirer en mairie OU sur le site www.demarches.interieur.gouv.fr

Des modifications ont été apportées sur les documents à présenter **OBLIGATOIREMENT** lors du vote par arrêté du 16 novembre 2018. Sont admis :

Pour les électeurs français:

1° Carte nationale d'identité (CNI)

2° Passeport

3° Carte d'identité parlementaire avec photographie délivrée par le président d'une assemblée parlementaire

4° Carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat

5° Carte vitale avec photographie

6° Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'office national des anciens combattants et victimes de guerre

7° Carte d'invalidité ou de carte de mobilité inclusion avec photographie

8° Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie

9° Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires

10° Permis de conduire sécurisé conforme au format « union européenne »

11° Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage

12° Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application de l'article L.224-1 du code de la sécurité intérieure

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la CNI et du passeport qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans.

Pour les ressortissants de l'union européenne, autres que les Français:

1° Carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité

2° Titre de séjour

3° Un des documents mentionnés aux 4° à 12° de la liste ci-dessus.

Ces titres doivent être en cours de validité.